

CEC 1306-1311

IV. Qui peut recevoir ce sacrement ?

Tout baptisé non encore confirmé peut et doit recevoir ce sacrement. En effet, même si sans la communion et la confirmation le baptême est valide, l'initiation reste inachevée – ces sacrements formant une unité. Il faut avoir reçu le baptême avant de recevoir la confirmation, puisqu'elle consiste en une « consolidation », un achèvement de la grâce du baptême ; on ne la reçoit qu'une fois, parce que, comme le baptême, elle imprime un caractère indélébile.

La préparation à la confirmation comporte trois objectifs principaux :

- accroître l'intimité avec le Christ du confirmand
- le faire grandir dans la connaissance et dans l'amour de l'Esprit-Saint, en vue de rayonner ses dons dans l'apostolat
- l'éveiller au sens de l'Église

Pour recevoir ce sacrement, il faut suivre une préparation spécifique, une catéchèse adaptée. Pour le recevoir avec fruit, il convient d'être en état de grâce. Les candidats chercheront l'aide spirituelle d'un parrain ou d'une marraine, de préférence le même que pour le baptême afin de bien marquer l'unité des deux sacrements.

Quant à l'âge pour la réception de ce sacrement, il a beaucoup varié et revient au discernement des pasteurs.

À l'époque médiévale (et jusque récemment), on conférait le baptême, puis la confirmation comme perfectionnement du baptême, et enfin l'Eucharistie (sommet de tous les sacrements) venait achever l'initiation. C'est l'ordre le plus théologique.

Suite à l'ouverture de la première communion aux petits enfants par Saint Pie X¹, on a confirmé plus tard les jeunes. L'ordre de la réception des trois sacrements a varié, le schéma devenant : baptême – communion privée vers 6-7 ans – confirmation vers 9-10 ans – communion solennelle vers 11 ans.

À partir des années cinquante, sous l'influence de l'Action catholique, la confirmation a été conçue comme le sacrement du militant chrétien, dans le but de favoriser l'apostolat des laïcs ; on l'a alors repoussée à l'âge de 17-18 ans, c'est-à-dire au temps des premiers engagements d'adulte. L'ordre est redevenu : baptême – Eucharistie – confirmation, mais la réception du sacrement a été renvoyée assez tard, si bien que de nombreux jeunes ne sont plus confirmés.

Ces différentes expériences montrent qu'il n'y a pas d'âge idéal : si on le donne trop tôt, il n'en reste pas grand'chose ; si on le donne trop tard, il ne reste pas grand'monde... La question est laissée au discernement de chaque pasteur, et on ne saurait donner des indications trop contraignantes.

Toutefois, puisqu'elle est le sacrement de l'âge adulte dans la foi, la tradition latine donne « l'âge de discrétion » – ou âge de raison, soit vers 6-7 ans – comme point de référence minimal puisqu'il s'agit de favoriser une participation plus personnelle au sacrement². Il ne faudra cependant pas confondre l'âge adulte de la foi avec l'âge adulte de la croissance naturelle.

¹ CONGRÉGATION POUR LES SACREMENTS, *Décret « Quam singulari »*, 1910, DS 3530-3536.

² On se souvient que la pratique orientale est différente : le prêtre donne les trois sacrements de l'initiation au bébé en même temps.